



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

---

**OBJET : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – ENTRETIEN MÉNAGER**  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS  
Modification de la durée hebdomadaire de service de deux emplois permanents

N°2025\_128

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHEZNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membres absents, excusés sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 11 décembre 2025,

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- MODIFIER, compte tenu du besoin de changement de la durée hebdomadaire de service de deux agents territoriaux, la durée hebdomadaire de service de deux emplois d'adjoints techniques à temps non complet comme suit :
  - Un emploi permanent à temps non complet de 17 heures 30 minutes hebdomadaires (50%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique
    - Grades ouverts : adjoint technique (C1), adjoint technique principal de 2ème classe (C2), adjoint technique principal de 1ère classe (C3)
    - Quotité de travail : temps non complet – 17 heures 30 minutes hebdomadaires (50%)
    - Mission globale : assurer l'entretien ménager des établissements scolaires et/ou des bâtiments municipaux
  - Un emploi permanent à temps non complet de 24 heures 30 minutes hebdomadaires (70%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique
    - Grades ouverts : adjoint technique (C1), adjoint technique principal de 2ème classe (C2), adjoint technique principal de 1ère classe (C3)
    - Quotité de travail : temps non complet – 24 heures 30 minutes hebdomadaires (70%)
    - Mission globale : assurer l'entretien ménager des établissements scolaires et/ou des bâtiments municipaux
- AUTORISER la modification de ces emplois permanents à temps non complet à compter du 1er janvier 2026, leur modification au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
- INDIQUER que les modalités indemnitàires de ces emplois seront les suivantes :
  - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
  - AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels pour pourvoir cet emploi en cas de vacance de poste, sur le fondement des articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique et de la loi n°2019-828 du 6 août 2019
  - DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

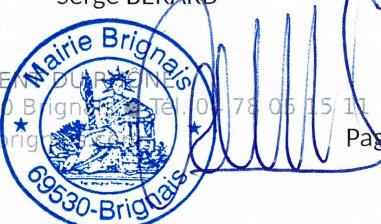
Jean-Philippe GILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ● DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
VILLE DE BRIGNAIS ● 28 rue Général de Gaulle ● 69530 Brignais Tel: 04 78 05 15 11  
contact@mairie-brignais.fr ● www.mairie-brignais.fr

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



Page 2 sur 2